

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

Présents : MURACCIOLI Pascal - RONDINAUD Jacky QUILICI-COT Pierrette - MAZZONI épouse BASSI Marie-Joséphine -- LUCCHINI Emile - Madame KORNMANN Laetitia -M CINQUINI Antoine- GIUDICELLI épouse GOMEZ Marie-Claude - CASANOVA épouse LAPARRA Francesca

Absent ayant donné procuration : SABIN épouse POLI Valérie -- QUILICI Jean-Paul - GHIPPONI Mathieu - ROSSO Julie-- VACCA Serge

Absent :

Secrétaire de séance : Madame GOMEZ Marie-Claude

- **Délibération 25/2024**

La Collectivité de Corse, par courrier en date du 14 mars 2024, nous a demandé de modifier le plan de financement, pour **la réhabilitation et la mise en sécurité de la voirie communale, comme suit :**

Montant de l'opération Hors-taxé :		196 900 euros
CDC Dotation quinquennale :	60 %	118 140 euros
Commune :	40 %	78 760 euros

Cette délibération est prise à l'unanimité

- **Délibération 26/2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir un plan de financement pour **des prestations complémentaires pour la salle de réunion communale.**

Montant de l'opération Hors-taxé :		45 947 euros
CDC Dotation quinquennale :	60 %	27 568,20 euros
Commune :	40 %	18 378,80 euros

Cette délibération est prise à l'unanimité

- **Délibération 27/2024**

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de Madame Donnini Paola pour effectuer un stage au Port de Plaisance de Solenzara, il y a lieu de prendre une délibération l'autorisant à signer celle-ci.

La formation se déroulera sur une durée de 15 semaines du 21/05/2024 au 01/09/2024, pour une durée hebdomadaire de travail de 35h, rémunérée au SMIC.

Cette délibération est prise à l'unanimité

- **Délibération 28/2024**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire au Port de Plaisance ;

Le Conseil Municipal, décide, la création à compter du 1^{er} mai 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 h.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum allant du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 (ou au maximum sur l'indice brut 361) du grade de recrutement.

QUESTIONS DIVERSES

Madame QUILICI-COT informe l'assemblée que le Cardinal sera présent le 29 juin à Sari pour la Saint Pierre et qui serait souhaitable de refaire les piliers intérieurs de l'église.

Madame BASSI souhaite que la capitainerie soit équipée d'un défibrillateur.

Monsieur LUCCHINI demande à ce que les passages piétons devant l'école et le city soit retracés.

Monsieur la Maire clos la séance à 15h15.